



Canada
Province de Québec

Municipalité de Saint-Julien

AVIS PUBLIC

EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR LE SOUSSSIGNÉ,
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL
DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ,

QUE,

Le conseil de la municipalité de Saint-Julien a adopté, lors de sa séance ordinaire du 6 avril 2010, le règlement # 320 relatif aux travaux de nettoyage dans les cours d'eau municipaux ou inter-municipaux

Toute personne intéressée par ce règlement, peut le consulter au bureau municipal situé au 787 chemin St-Julien, aux heures de bureau.

Le présent règlement entre en vigueur, le jour de sa publication, soit le 7 avril 2010.

DONNÉ à St-Julien ce 7^e jour d'avril 2010.

Réjean Gouin
Secrétaire-trésorier et directeur général

CERTIFICATION DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, Réjean Gouin, secrétaire-trésorier et directeur général, résidant à St-Julien certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis dans le St-Julien vous parle et que j'ai affiché une copie de cet avis aux endroits suivants :

Au bureau municipal et à l'église.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 7^e jour du mois d'avril 2010.

Réjean Gouin
Secrétaire-trésorier et directeur général